



Atteinte à la vie privée.

Par **Basroger Jade**, le **05/11/2017** à **19:54**

Bonsoir,

Je suis une jeune fille de 16ans, on peut se demander pourquoi je poste sur un forum. C'est pour poser une question: Est-ce normal que des parents prennent notre téléphone puis regardent nos messages? Le fait de prendre le téléphone ne me dérange absolument pas. C'est plutôt qu'ils fouillent dans mes messages et ce plusieurs fois par mois sans mon autorisation, sans mon consentement. Oui j'ai 16ans, oui je ne suis qu'une simple adolescente. Mais tout civil a le droit à sa vie privée, une sorte de "jardin secret" dans lequel on se réfugie. Leur raison : nous n'avons pas confiance en toi, et puis tu n'as que 16ans tu n'as pas de vie privée.

La vie privée en soit, est simplement ce qui nous appartient, ce qui nous regarde. Une sorte de "bulle" qui nous coupe du monde. Une bulle bien à nous qui ne doit pas être envahi par d'autres personnes.

Peut-être ma question vous semblera banale, inutile... mais sachant que je veux faire du droit (car future commissaire) je voulais savoir si c'est bel et bien considérer telle une "atteinte"

Cordialement,

Merci.

Par **fabrice58**, le **05/11/2017** à **22:14**

Vous n'êtes pas encore "commissaire".

Vous êtes pour l'instant mineure sous la responsabilité de vos parents, qui sont donc fondés à vous surveiller. Quant à votre "vie privée", étant dépendante et sous tutelle avec un portable payé par vos parents, vous n'êtes pas fondée à en parler comme cela, il s'agira plutôt de secret, comme vous savez qu'ils ne sont pas protégés, évitez de les écrire dans votre portable.

Par **Visiteur**, le **06/11/2017** à **09:26**

Bonjour,

la vie privée d'un mineur commence ou s'arrête, c'est selon, au bon vouloir des parents.